

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le jeudi 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h07, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; DA RUGNA Roselyne ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ;
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

M. LAMBERSSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N°2025-027**

**APPROBATION DES ACTIONS A FINANCER PAR LA
COMMUNE DE LES CLEFS DANS LE CADRE DU CONTRAT
DEPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE NATURE DES VALLEES
DE THONES 2026-2028**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et modifiant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2023-2028,

Considérant les actions à financer par la commune des Clefs dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 30/09/25

ID : 074-217400795-20250925-2025_027_DE-DE

En investissement :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT								
Fiche action	Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	CD74		Aut re fin an- ceur	MO	
				% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT
5	Réalisation des plans de gestion des sites ENS	5.1	Elaborer le plan de gestion de la station de Sabot de vénus de Plan Bois	22 000 €			100%	22 000 €
5		5.2	Mettre en œuvre le plan de gestion de la station de Sabot de vénus de Plan Bois	NC				
6	Aménagement des sites	6.1	Aménagement des places de stationnement au col de Plan Bois	NC		/		
6	Aménagement des sites	6.3	Installer une toilette sèche au col de Plan Bois au départ de randonnée pour Sulens et à proximité de la station de Sabot de Vénus	40 000 €		/		
Total			62 000 €					

Il est rappelé que chaque opération (pouvant être regroupée avec d'autres) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par la commune des Clefs pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental. Les taux affichés ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de la signature du contrat. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée départementale et de la mobilisation d'autres co-financeurs (Agence de l'Eau, Région, Europe, etc.).

NOTA : les projets pastoraux sont déposés au fil de l'eau. Ils n'apparaissent pas ici car la stratégie pastorale a déjà été validée.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire de la CCVT sur le programme d'actions finalisé, en date du 9 septembre 2025,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

S'ENGAGE à porter les 4 projets décrits ci-dessus, en tant que maître d'ouvrage du présent Contrat sur la période 2026-2028, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs ;

AUTORISE Monsieur le Président de la CCVT à signer le Contrat départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes une fois la validation en instances départementales de ce dernier effectuée ;

PREVOIT les crédits correspondants au budget de la commune pour assurer la mise en œuvre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes sur la période 2026-2028.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX